

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

N° de délibération
A-2026/0041

L'an deux mille vingt-six, le 4 Juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 Mai 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie – Mr BUSSON Ludovic – Mr BARTHELEMY Miguel – Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loïc – Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mme LAUNAY Estelle – Mme LE SEYEC Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MACÉ Magalie

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants désignés pour la durée du mandat municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il est demandé par la direction générale des finances publiques de proposer une liste de commissaires titulaires et suppléants en nombre double soit 16 noms pour les membres titulaires et 16 noms pour les membres suppléants.

Monsieur Jean GUILLOT, soumet à l'assemblée, une liste de contribuables pour siéger à la commission communale des impôts directs

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

PROPOSE pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directes, les personnes suivantes :

LISTE DES TITULAIRES		
NOM – Prénom	Profession	Adresse
Mr ROUVRAY Dominique	Agriculteur	Queuvré - 5 voie bleue 56580 BREHAN
Mme ROPERT Marie Annick	Retraitée	17 Rue de Beauval 56580 BREHAN
Mme DANET Martine	Retraitée	37 Rue Jean de Beaumanoir 56580 BREHAN
Mr GLAIS Jean-Claude	Retraité	9 La Croix Garaud 56580 BREHAN
Mme HOCHET Annick	Retraitée	7 Bas Brémaudé 56580 BREHAN
Mr JEGOUC Alain	Retraité	10 résidence des Peupliers 56580 BREHAN
Mme LELARGE Linda	Agricultrice	1 Les Menues Landes 56580 BREHAN
Mr AUBRY Michel	Retraité	5 Résidence Chateaubriand 56580 BREHAN
Mme GUEHENNEUX Geneviève	Retraitée	7 Rue du Père Guénaël 56580 BREHAN
Mr BRAGEUL Jean Paul	Retraité	1 Impasse de Noé 56580 BREHAN
Mme QUERO Marina	Agricultrice	4 Pengan 56580 BREHAN
Mr GUILLEMOT Patrick	Retraité	5 Muletaie 56580 BREHAN
Mr QUERO Paul	Retraité	60 Rue Jean de Beaumanoir 56580 BREHAN
Mme LE CAM Christine	Agricultrice	36 Rue Jean de Beaumanoir 56580 BREHAN
Mr FRANÇAIS Gérard	Retraité	8 La Belle Alouette 56580 BREHAN
Mr LATOUCHE Bernard	Retraité	8 Résidence de l'étang 56580 BREHAN

LISTE DES SUPPLEANTS		
NOM – Prénom	Profession	Adresse
Mme CHEREL Marie Renée	Retraitée	4 Impasse de Noé 56580 BREHAN
Mr HENO Léon	Retraité	16 Carhaix 56580 BREHAN
Mme LE TARNEC Francette	Salariée	Le Hazay - 9 voie jaune 56580 BREHAN
Mr CHARLES Jean-Paul	Retraité	4 Rue du Chêne Vert 56580 BREHAN
Mme SABLE Laurence	Employée centre médico-social	1 Quengobrient 56580 BREHAN
Mr LAMOUR André	Retraité	Le Hazay - 16 voie rouge 56580 BREHAN
Mme JOYEUX Yvette	Retraitée	5 Rue de la Touche Aguesse 56580 BREHAN
Mr ROBIN Daniel	Retraité	Beauval - 8 voie bleue 56580 BREHAN
Mr MAUMISSARD Charles	Retraité	12 Résidence du Parc 56580 BREHAN
Mr FECELIER Michel	Retraité	9 Résidence Chateaubriand 56580 BREHAN
Mr MERCIER Patrice	Agriculteur	1 Lémour 56580 BREHAN
Mr NICOLAZO Jean	Retraité	12 Glécouët 56580 BREHAN
Mme MICHARD Monique	Retraitée	7 Le Bréman 56580 BREHAN
Mr BERNARD François	Retraité	12 Rue des Trois Moulins 56580 BREHAN
Mr HOUEDE Jean-Yves	Retraité	10 La Ville Agno 56580 BREHAN
Mr QUERO Claude	Retraité	58 Rue des Trois Moulins 56580 BREHAN

Pour copie conforme,
BREHAN, le 8 Juin 2026
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

N° de délibération
A-2026/0042

L'an deux mille vingt-six, le 4 Juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 Mai 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie – Mr BUSSON Ludovic – Mr BARTHELEMY Miguel – Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic – Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mme LAUNAY Estelle – Mme LE SEYEC Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MACÉ Magalie

OBJET : ELUS REFERENTS AU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

La Communauté des Communes de PONTIVY communauté demande la désignation d'un référent titulaire et d'un référent suppléant pour siéger au comité de pilotage du Pays d'Art et D'Histoire de ROHAN.

Le référent titulaire doit être obligatoirement un élu, le référent titulaire peut être désigné parmi les habitants désirant s'investir dans le patrimoine et l'histoire de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DESIGNE**

Référent titulaire : Mr Sébastien BOULVAIS
Référent suppléant : Mr Miguel BARTHELEMY

Pour copie conforme,
BREHAN, le 8 Juin 2026
Le Maire



1000

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

N° de délibération
D-2026/0043

L'an deux mille vingt-six, le 4 Juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 Mai 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie – Mr BUSSON Ludovic – Mr BARTHELEMY Miguel – Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic – Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mme LAUNAY Estelle – Mme LE SEYEC Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MACÉ Magalie

OBJET : VENTE DE LA PARCELLE CADASTRE XC N°87 AU LIEUDIT GLECOUËT

Monsieur Jean GUILLOT informe l'assemblée qu'il a reçu de Mr et Mme Thierry GUENNE demeurant 1 Glecouët une proposition d'achat du chemin qui dessert leur propriété, cadastré section XC N°87.

Un document d'arpentage a été établi fixant la superficie du terrain à céder à 141 m²

Les services des domaines ont estimé la valeur du bien à la somme de 100,00 € avec une marge d'appréciation de 10 %.

Le Conseil Municipal,

Vu le plan des lieux

Vu l'avis du service des domaines en date du 6 Février 2026

Après avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE que le Chemin cadastré XC N°141 n'est pas affecté au Domaine Public communal

APPROUVE la cession du dit chemin au profit Mr et Mme Thierry GUENNE demeurant 1 Glecouët 56580 BREHAN

FIXE le prix de vente à la somme de 100,00 €

DIT que les frais relatifs aux opérations de bornage et à l'acte de cession seront supportés par l'acquéreur.



Pour copie conforme,
BREHAN, le 8 Juin 2026
Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

N° de délibération
F-2026/0044

L'an deux mille vingt-six, le 4 Juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 Mai 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie – Mr BUSSON Ludovic – Mr BARTHELEMY Miguel – Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic – Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mme LAUNAY Estelle – Mme LE SEYEC Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MACÉ Magalie

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT

Monsieur le Maire expose que le contrat d'ouverture de crédit souscrit auprès du Crédit Agricole du Morbihan arrivé à son terme le 25 Juin 2026.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de la ligne de crédit pour le financement des besoins de trésorerie de la commune à hauteur de 150 000,00 €.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris la décision suivante :

ARTICLE 1 : Pour le financement de ses besoins de trésorerie, la Commune de Bréhan décide de contracter auprès du Crédit Agricole du Morbihan, une ouverture de crédit d'un montant de 150 000€ dans les conditions suivantes :

Montant : **150 000€**

Durée : **12 Mois**

Index des tirages :

- **Taux variable** – Euribor 3 mois moyenné + 1.340 % (Taux Mai 2026 : 3.530 %)
- **Montant minimum des tirages et des remboursements** : 5 000 €
 - Périodicité de facturation des intérêts : **Trimestrielle**
 - Commission d'engagement : **NEANT**
 - Commission de non utilisation : **NEANT**
 - Frais de mise en place : 0.15 %

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole du Morbihan.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 8 Juin 2026
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

N° de délibération
F-2026/0045

L'an deux mille vingt-six, le 4 Juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 Mai 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie – Mr BUSSON Ludovic – Mr BARTHELEMY Miguel – Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic – Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mme LAUNAY Estelle – Mme LE SEYEC Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MACÉ Magalie

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU MORBIHAN AU TITRE DE LA VOIRIE 2026

Monsieur le Maire communique à l'assemblée l'estimation de la réfection de voirie pour l'année 2026

Le coût prévisionnel des travaux est évalué à la somme de 170 998,61 € H.T

Le programme de réfection de la voirie 2026 est éligible au programme de subventions en faveur des territoires rétabli par le Conseil Départemental à compter du 1^{er} Juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental du Morbihan pour la réfection de la voirie communale - programme 2026 sur la base d'un montant de travaux estimé à de de 170 998,61 € H.T.

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 8 Juin 2026
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

N° de délibération
F-2026/0046

L'an deux mille vingt-six, le 4 Juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 Mai 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie – Mr BUSSON Ludovic – Mr BARTHELEMY Miguel – Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic – Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÉQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mme LAUNAY Estelle – Mme LE SEYEC Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MACÉ Magalie

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE CHATEAUBRIAND

La Municipalité a décidé d'entreprendre l'aménagement sécuritaire de la Rue Chateaubriand dans le but de créer :

- Des voies de circulations douces PMR pour les piétons et cyclistes
- Réduire la vitesse sur l'un des axes principaux en agglomération

Le montant des travaux de rénovation est estimée à la somme de 479 865,00 €

Les travaux sont éligibles à une aide du Département au titre du programme de solidarité territorial.

Le plan de financement du projet prévoit :

DEPENSES	Montant H.T	RECETTES	Montant
Travaux d'aménagement	479 865,00 €	Etat DSIL	143 000,00 €
		Etat Fonds Verts	40 371 €
		Département	53 700,00 €
		PONTIVY Communauté	40 371,00 €
		Amendes de police	59 497,00 €
		Autofinancement	141 965,00 €
TOTAL	479 865,00 €	TOTAL	479 865,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

SOLLICITE l'aide du Département au titre de la PST pour l'aménagement sécuritaire de la Rue Chateaubriand sur la base d'un montant de travaux estimé à 479 865,00 €

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision

Pour copie conforme,
BREHAN, le 8 Juin 2026
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

N° de délibération
F-2026/0047

L'an deux mille vingt-six, le 4 Juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 Mai 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie – Mr BUSSON Ludovic – Mr BARTHELEMY Miguel – Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic – Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mme LAUNAY Estelle – Mme LE SEYEC Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MACÉ Magalie

OBJET : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°1

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une décision modificative doit être prise sur le budget principal de la Commune pour le remboursement d'une avance sur travaux dans le cadre de la rénovation d'un local commercial 4 Rue des Trois Moulins.

NATURE	Article	MODIFICATION des INSCRIPTIONS BUDGETAIRES			
		DEPENSES		RECETTES	
		Majoration	Minoration	Majoration	Minoration
SECTION INVESTISSEMENT					
Immobilisation corporelle en cours	041-231	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Avance versés sur commande d'immobilisation	041-238	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		5,000 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la présente modification de crédits sur le budget principal de la Commune.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 8 Juin 2026
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

N° de délibération
F-2026/0048

L'an deux mille vingt-six, le 4 Juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 Mai 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie – Mr BUSSON Ludovic – Mr BARTHELEMY Miguel – Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic – Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mme LAUNAY Estelle – Mme LE SEYEC Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MACÉ Magalie

OBJET : BUDGET ANNEXE RESIDENCE IMPASSE DE KERIZEL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un virement de crédits doit être opéré sur le budget annexe de la Résidence Impasse de Kerizel pour rectifier une erreur matérielle.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
D F 002	Résultats d'exploitation reporté	0,20 €
	TOTAL	0,20 €

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
D F 65 65888	Autres (charges de de gestion courantes)	0,20 €
	TOTAL	0,20 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la présente modification de crédits sur le budget annexe de la Résidence Impasse de Kerizel.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 8 Juin 2026
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 16

N° de délibération
F-2026/0049

L'an deux mille vingt-six, le 4 Juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 Mai 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie – Mr BUSSON Ludovic – Mr BARTHELEMY Miguel – Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic – Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mme LAUNAY Estelle – Mme LE SEYEC Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MACÉ Magalie

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Guillaume ROPERT, Conseiller Municipal, ne participe pas à la délibération et se retire des débats.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

DECIDE à l'unanimité d'accorder une subvention aux associations suivantes, au titre de l'année 2026

ASSOCIATIONS	MONTANT
Associations Les Vieux Rouges	600,00 €
Club des supporters (sécurité de la fête de la Musique)	706,90 €

Pour copie conforme,
BREHAN, le 8 Juin 2026
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

N° de délibération
F-2026/0050

L'an deux mille vingt-six, le 4 Juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 Mai 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie – Mr BUSSON Ludovic – Mr BARTHELEMY Miguel – Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic – Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mme LAUNAY Estelle – Mme LE SEYEC Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MACÉ Magalie

OBJET : MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE JEAN SAULNIER AU PROFIT DE L'UNC

Monsieur Jean GUILLOT, Maire de BREHAN, expose à l'assemblée qu'en guise de subvention, l'Union Nationale des Combattants (UNC) de BREHAN demande qu'une salle de l'Espace Jean Saulnier leur soit mise gracieusement à disposition pour l'organisation d'une manifestation comme le loto ou le tournoi de belote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition gratuite d'une salle de l'Espace Jean Saulnier au profit l'Association UNC de BREHAN pour l'organisation d'une seule manifestation dans l'année.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 8 Juin 2026
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

N° de délibération
M-2026/0051

L'an deux mille vingt-six, le 4 Juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 Mai 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie – Mr BUSSON Ludovic – Mr BARTHELEMY Miguel – Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic – Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÉQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mme LAUNAY Estelle – Mme LE SEYEC Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MACÉ Magalie

OBJET : REHABILITATION DU LOCAL COMMERCIAL 4 RUE DES TROIS MOULINS : AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC

Monsieur Sébastien BOULVAIS informe l'assemblée que des travaux supplémentaires doivent être confiés aux entreprises SARL GOUEDARD le lot N°7 des travaux de réhabilitation d'un local commercial 4 Rue des Trois Moulins :

- Lot N°7 : Mobilier complémentaire pour le bar

Les conditions du marché pour le lot N°7 sont établies selon les modalités suivantes :

Travaux lot N°7 – Menuiserie Bois	Montant H.T
Marché Initial	71 706,66 €
Avenant N°1	6 256,28 €
Avenant N°2	1 076,04 €
Montant du nouveau marché	79 038,98 €
TVA 20 %	15 807,80 €
TOTAL TTC	94 846,78 €

Le Conseil Municipal,

Vu les avenants N°1 et n°2 de l'entreprise GOUEDARD pour le lot N°7 du marché de réhabilitation d'un local commercial 4 Rue des Trois Moulins

Après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les avenants N°1 et N°2 de l'entreprise GOUEDARD pour le lot N°7 du marché de réhabilitation d'un local commercial 4 Rue des Trois Moulins

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 8 Juin 2026
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

N° de délibération
M-2026/0052

L'an deux mille vingt-six, le 4 Juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 Mai 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie – Mr BUSSON Ludovic – Mr BARTHELEMY Miguel – Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic – Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mme LAUNAY Estelle – Mme LE SEYEC Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MACÉ Magalie

OBJET : MARCHÉ PUBLIC RENOVATION DU LOCAL COMMERCIAL 4 RUE DES TROIS MOULINS : PENALITES DE RETARD

De nombreux retards ont été constatés sur l'exécution des travaux de rénovation de l'immeuble situé 4 Rue des Trois Moulins qui ont retardé la réception du chantier et l'ouverture du commerce de bar-tabac-restaurant.

En raison avec le maître d'œuvre, il est envisagé d'appliquer des pénalités de retard envers les entreprises responsables en application de l'article 4-3 du CCAP Travaux et de l'article 19 du CCAG travaux.

Lot	Entreprise	Jours de retard	Pénalités retenues
N°1 - Gros-Œuvre	SARL CONSTRUCTIONS ANTOINE	21,00	4 200,00 €
N°4 - Bis - Couverture	COLLET Couverture	42,00	6 100,00 €
N°8 - Cloisons sèches - Plâtrerie - Isolation	SASU Rault Maurice	35,00	7 000,00 €
N°9 - Chapes - Carrelage - Sols souples	MOISAN CARRELAGE	32,00	5 800,00 €
N°13 - Plomberie - Chauffage - Ventilation	SAS TEXIER	112,00	13 200,00 €

Vu l'article 19 du CCAG travaux
Vu l'article 4-3 du CCAP Travaux

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à appliquer les pénalités prévues à l'article 4-3 du CCAP aux entreprises qui ont retardé la réception des travaux

Pour copie conforme,
BREHAN, le 8 Juin 2026
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

N° de délibération
C-2026/0053

L'an deux mille vingt-six, le 4 Juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 Mai 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie – Mr BUSSON Ludovic – Mr BARTHELEMY Miguel – Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic – Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mme LAUNAY Estelle – Mme LE SEYEC Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MACÉ Magalie

OBJET : TARIF DU SPECTACLE ORGANISE LE 30 OCTOBRE 2026

La commune de BREHAN organise le 30 Octobre 2026 un spectacle musical « Des chansons plein la tête » avec une quinzaine d'artistes sur scène

Le cout de la représentation est estimé à 3 400,00 €.

Monsieur le Maire de BREHAN soumet le projet d'animation musicale à l'approbation du Conseil Municipal et propose de fixer le prix de l'entrée à 10 Euros (gratuité pour les mois de 12 ans.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'organisation du spectacle musical « Des chansons plein la tête » au prix de 3 400,00 €

FIXE le prix du billet d'entrée pour le spectacle à 10,00 €.

DIT que l'entrée sera gratuite pour les moins de 12 ans.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire de BREHAN pour appliquer la présente délibération.



Pour copie conforme,
BREHAN, le 8 Juin 2026
Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

N° de délibération
C-2026/0054

L'an deux mille vingt-six, le 4 Juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 Mai 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie – Mr BUSSON Ludovic – Mr BARTHELEMY Miguel – Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic – Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÉQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mme LAUNAY Estelle – Mme LE SEYEC Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MACÉ Magalie

OBJET : TARIFICATION DES MINI-CAMPS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE BREHAN

Le service animation de la Commune de Bréhan organise plusieurs animations spécifiques pour les vacances d'été 2026 à savoir :

- Une sortie au Puy du Fou en partenariat la Communauté des Communes
- Un mini-camp destiné au 6-10 ans du 20 au 22 Juillet 2026 à la Maison du golfe de Sarzeau

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif aux activités de « mini-camps » aux sommes suivants :

Activités	Tarif A	Tarif B	Tarif C
	QF ≤ 550	551 < QF ≤ 860	QF ≥ 861
Sortie Puy du fou	25,00 €		
Mini-camp 6-10 ans	81 €	86 €	90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

DE FIXER la participation des familles pour les sorties et mini-camps des vacances d'été 2024 selon les modalités suivantes :

Activités	Tarif A	Tarif B	Tarif C
	QF ≤ 550	551 < QF ≤ 860	QF ≥ 861
Sortie Puy du fou	25,00 €		
Mini-camp 6-10 ans	81 €	86 €	90 €

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision



Pour copie conforme,
BREHAN, le 8 Juin 2026
Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

N° de délibération
M-2026/0055

L'an deux mille vingt-six, le 4 Juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 Mai 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie – Mr BUSSON Ludovic – Mr BARTHELEMY Miguel – Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loïc – Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mme LAUNAY Estelle – Mme LE SEYEC Sandrine

SECRETARE DE SEANCE : Mme MACÉ Magalie

OBJET : MARCHES PUBLICS : PATA 2026

Monsieur Daniel LORAND, adjoint en charge de la voirie communale, communique à l'assemblée les offres de prix concernant le marché de Point à Temps Automatique 2026.

Les offres des entreprises ayant répondu à la consultation sur la base de 25 tonnes sont les suivantes :

ENTREPRISES	Point à Temps Automatique - 25 t	
	Prix à la Tonne	Total H.T
COLAS	829,00 €	20 725,00 €
KALON TP	1 150,00 €	28 750,00 €
LESSARD TP	940,00 €	23 500,00 €

Il est proposé de retenir l'offre la mieux-disante de l'entreprise COLAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer le marché du Point à temps Automatique 2026 à l'entreprise COLAS pour un montant de 20 725,00 € H.T

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et notamment la signature du devis de travaux.



Pour copie conforme,
BREHAN, le 8 Juin 2026
Le Maire